



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 10/07/2025
Publié le
ID : 062-256200742-20250703-DELIB20250705-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

Convocation adressée aux
délégués le :

26 juin 2025

Délégués :

- En exercice : 48
- Présents : 25
- Votants : 37

Délibération

mise en ligne le :

10 juillet 2025

Délibération certifiée

exécutoire le :

10 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-six juin, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Jérôme DEMULIER, Mme véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMET, M. Yves DUPONT, Mme Joëlle FONTAINE, M. Patrice FRERE, Mme Pascale JOURDAIN, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, Mme Sandra BABLIN, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSANT, M. Sébastien OGEZ, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Philippe BOULERT, M. Sylvain COCQ, M. Dominique DELECOURT, Mme Anne-Sophie DUBOIS, M. Jean-Michel DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, M. Olivier GACQUERRE, M. Stéphane POULET, M. Paul DRON, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT,

Ont donné procuration : Monsieur Jean-Luc BOULET à Monsieur Steve BOSSART, Monsieur Kevin DEGREAUX à Monsieur Sébastien DARRAS, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Philippe DRUMET, Monsieur André GUILLOU à Madame Joëlle FONTAINE, Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Madame Sandra BABLIN, Monsieur Paul DRON à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-François ANTONINI à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET, Madame Christine STIEVENARD à Madame Monique ZARABSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

Le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, l'Arrêté « Méthode » du 10 avril 2020, l'Arrêté seuil I du 24 novembre 2020 et l'Arrêté seuils II sur 13 avril 2022 relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire s'inscrivent dans le cadre du Grenelle II et de l'article 175 de la loi ELAN qui impose une réduction des consommations d'énergie aux bâtiments tertiaires de 40 % d'ici 2030 et jusqu'à 60 % avant 2050. Ils formalisent, explicitent et détaillent ces objectifs.

Dans ce cadre, une étude a été menée par le cabinet ACCEO sur le bâtiment CEGELEC, construit en 2005 et loué actuellement à l'entreprise ACTEMIUM. Il est composé de 2 bâtiments (bureaux et ateliers) pour une superficie totale de 2 864 m² dont 1 758 m² de bureau.

L'étude a débouché sur la préconisation d'un bouquet de travaux permettant de réduire les consommations énergétiques du bâtiment.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, il a été confié une mission de maîtrise d'œuvre à la société HEXA Ingénierie.

L'étude APS étant terminée, le bouquet de travaux à réaliser prend en compte les objectifs de réduction d'énergie et le confort des usagers.

5 –

BATIMENT CEGELEC :
PRESENTATION DES
TRAVAUX DE
RENOVATION

Les travaux envisagés portent sur l'enveloppe du bâtiment A (isolation des façades, de la toiture, remplacement des menuiseries), sur le remplacement de la chaudière ainsi que d'autres petits travaux complémentaires.

Deux double bornes de recharge IRVE seront également installées.

Considérant que les travaux ont été estimés 542 000 euros H.T. par la maîtrise d'œuvre,

Considérant que les travaux seront réalisés entre fin 2025 et juillet 2026, que la consultation des marchés travaux sera lancée en 2025,

Considérant la possibilité de déposer des demandes de subventions pour réaliser ces travaux de rénovation énergétique,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer les marchés avec les entreprises ou les groupements qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses,
- **Autorise** le Président à signer les demandes de subventions au titre de l'opération

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

 Le Président
PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

André KUCHCINSKI